

# Épreuve de l'enseignement de spécialité « physique-chimie » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

NOR : MENE2001798N

note de service n° 2020-031 du 11-2-2020

MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service définit l'épreuve de l'enseignement de spécialité physique-chimie de la classe de terminale de la voie générale. Elle est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat.

L'épreuve de cette spécialité est constituée d'une partie écrite d'une durée de 3 heures 30 minutes et d'une partie pratique d'une durée de 1 heure. Chaque partie est notée sur 20 points. La note finale sur 20 points de l'épreuve de spécialité physique-chimie est obtenue en multipliant par 0,8 la note sur 20 points de la partie écrite et par 0,2 la note sur 20 points de la partie pratique et en additionnant ces deux résultats.

## Objectifs

L'épreuve porte sur les notions, contenus, capacités et compétences figurant dans la partie du programme de l'enseignement de spécialité physique-chimie du cycle terminal (cf. arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et arrêté du 17 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019) à l'exception des notions précisées en annexe. Les thématiques des sujets portent sur le programme de terminale et les compétences mobilisées sont celles du cycle terminal.

## Partie écrite

Durée : 3 heures 30

## Structure

La partie écrite comporte trois exercices indépendants et s'appuie de manière équilibrée sur différents thèmes des programmes. Le sujet accorde une place significative à la modélisation et à la résolution de questions avec prise d'initiative. Les sujets traités lors de cette épreuve portent sur des situations contextualisées, peuvent contenir des documents et inclure des questions relatives aux aspects expérimentaux de la discipline et aux capacités numériques identifiées dans les programmes.

Le sujet précise si l'usage de la calculatrice, dans les conditions précisées par les textes en vigueur, est autorisé.

## Notation

Cette partie est notée sur 20 points. La note finale est composée de la somme des points obtenus à chacun des exercices.

## Partie pratique : évaluation des compétences expérimentales

Durée : 1 heure

## Objectifs

La partie pratique vise à évaluer les compétences expérimentales des candidats. Elle s'appuie sur les compétences de la démarche scientifique, les capacités expérimentales et les activités expérimentales support de la formation identifiées dans les programmes de la spécialité physique-chimie des classes de première et de terminale. Dans un contexte de laboratoire de physique et chimie, le candidat est ainsi conduit à s'approprier une problématique de nature expérimentale, à mettre en œuvre ou à élaborer un protocole, à réaliser une ou plusieurs expériences, à valider sa démarche et à communiquer ses résultats. L'épreuve valorise l'autonomie et l'initiative du candidat.

## Structure

Selon les textes en vigueur, chaque académie retient un ensemble de situations d'évaluation parmi celles publiées dans une banque nationale, puis les établissements choisissent un ensemble de ces situations d'évaluation.

Le candidat tire au sort sa situation d'évaluation parmi un sous-ensemble, renouvelé par demi-journée, d'au moins deux situations d'évaluation à dominante physique et deux situations d'évaluation à dominante chimie. Le candidat prend connaissance du contenu de la situation à l'entrée dans la salle d'évaluation.

L'évaluation des compétences expérimentales se déroule au cours du second trimestre, selon le calendrier fixé pour la session, et dans le cadre habituel de formation de l'élève.

Lors de l'évaluation, deux professeurs examinateurs sont présents dans la salle. Un examinateur évalue au maximum quatre candidats. L'examineur ne peut pas évaluer un élève qu'il a eu en classe durant l'année en cours.

### Candidats individuels, candidats du Centre national des études à distance (Cned) et des établissements privés hors contrat

Les candidats individuels, les candidats scolarisés dans des établissements d'enseignement privé hors contrat et les candidats inscrits au Cned sont dispensés de cette épreuve pratique. La note de l'épreuve de spécialité physique-chimie est constituée de la note obtenue à la partie écrite de l'épreuve rapportée à 20 points.

### Notation

Cette partie est notée sur 20 points.

### Absence, dispense et aménagement de la partie pratique

Toute absence non justifiée d'un candidat scolaire le jour fixé pour l'évaluation de la partie pratique entraîne l'attribution de la note zéro pour cette partie de l'épreuve. Dans le cas d'une absence justifiée, une épreuve de substitution pour le candidat concerné, doit, dans toute la mesure du possible, être organisée au sein de l'établissement et, en tout état de cause avant la fin de l'année scolaire. Dans l'hypothèse où le candidat ne peut se voir finalement attribuer de note à l'épreuve pratique pour des raisons justifiées, il en est déclaré dispensé.

Les candidats scolaires en situation de handicap peuvent être dispensés, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, de l'épreuve pratique lorsque leur trouble est incompatible avec les activités de manipulation mises en œuvre pendant les séances de travaux pratiques.

Les élèves en situation de handicap pour lesquels un aménagement des conditions d'épreuve a été validé par les autorités académiques, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi les situations retenues pour l'académie, qui sont adaptées à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que la situation retenue permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puissent passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences expérimentales évaluées.

### Épreuve de remplacement

Il n'y a pas d'épreuve de remplacement pour la partie pratique : en cas d'absence justifiée, la note éventuellement obtenue au cours de l'année scolaire concernant l'évaluation des compétences expérimentales est reportée et prise en compte.

### Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Le candidat tire au sort un sujet comportant deux questions, portant sur deux domaines de natures différentes du programme, et doit traiter les deux questions.

En fonction du contenu du sujet tiré au sort par le candidat, l'examineur décide si l'usage d'une calculatrice est autorisé ou interdit.

Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de physique-chimie afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, sans que le candidat soit conduit à manipuler.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

## Annexe - Notions et capacités du programme de la classe de terminale

(cf. arrêté du 17 juillet 2019) ne pouvant pas faire l'objet de l'épreuve de spécialité

### A. Partie écrite

Les notions suivantes sont exclues du programme de la partie écrite de l'épreuve :

#### Thème Constitution et transformations de la matière

	Notions exclues du programme de la partie écrite de l'épreuve
2. Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation A) Suivre et modéliser l'évolution temporelle d'un système siège d'une transformation chimique Modélisation microscopique	Modélisation microscopique
2. Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation B) Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation nucléaire	B) Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation nucléaire
3. Prévoir l'état final d'un système, siège d'une transformation chimique C) Forcer le sens d'évolution d'un système	C) Forcer le sens d'évolution d'un système

#### Thème Mouvement et interactions

	Notions exclues du programme de la partie écrite de l'épreuve
3. Modéliser l'écoulement d'un fluide	3. Modéliser l'écoulement d'un fluide

#### Thème Ondes et signaux

	Notions exclues du programme de la partie écrite de l'épreuve
2. Former des images, décrire la lumière par un flux de photons B) Décrire la lumière par un flux de photons	B) Décrire la lumière par un flux de photons

### B. Épreuve de capacités expérimentales

Les notions et capacités expérimentales suivantes sont exclues du programme de la partie pratique de l'épreuve :

#### Thème Constitution et transformations de la matière

	Notions exclues du programme de la partie pratique de l'épreuve
2. Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation A) Suivre et modéliser l'évolution temporelle d'un système siège d'une transformation chimique Modélisation microscopique	Modélisation microscopique
2. Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation B) Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation nucléaire	B) Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation nucléaire
3. Prévoir l'état final d'un système, siège d'une transformation chimique C) Forcer le sens d'évolution d'un système	C) Forcer le sens d'évolution d'un système

Capacités expérimentales exclues du programme de la partie pratique de l'épreuve

Réaliser une pile et un circuit électrique intégrant un électrolyseur.

**Thème Mouvement et interactions**

	Notions exclues du programme de la partie pratique de l'épreuve
3. Modéliser l'écoulement d'un fluide	3. Modéliser l'écoulement d'un fluide

Capacités expérimentales exclues du programme de la partie pratique de l'épreuve

Utiliser un dispositif permettant d'étudier la poussée d'Archimède.  
Mesurer une pression et une vitesse d'écoulement dans un gaz et dans un liquide.

**Thème Ondes et signaux**

	Notions exclues du programme de la partie pratique de l'épreuve
2. Former des images, décrire la lumière par un flux de photons B) Décrire la lumière par un flux de photons	B) Décrire la lumière par un flux de photons

Capacités expérimentales exclues du programme de la partie pratique de l'épreuve

Utiliser une cellule photovoltaïque.

## Épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences de la vie et de la Terre » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

NOR : MENE2001799N

note de service n° 2020-032 du 11-2-2020

MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale de la voie générale. Elle est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat.

### Objectifs

L'épreuve porte sur les compétences, connaissances, capacités et attitudes figurant dans la partie du programme de l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre du cycle terminal (cf. arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et arrêté du 17 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019). Les thématiques des sujets portent sur le programme de terminale et les compétences mobilisées sont celles du cycle terminal.

Les parties suivantes du programme de terminale ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation lors de cette épreuve terminale :

Dans la thématique la Terre, la vie et l'organisation du vivant :

- la partie « D'autres mécanismes contribuent à la diversité du vivant ».

Dans la thématique Enjeux planétaires contemporains :

- la partie « La domestication des plantes » ;
- la partie « Comprendre les conséquences du réchauffement climatique et les possibilités d'actions ».

Dans la thématique Corps humain et santé :

- la partie « L'organisme débordé dans ses capacités d'adaptation ».

Les programmes du cycle terminal de la spécialité sciences de la vie et de la Terre précisent que les enseignements de sciences de la vie et de la Terre s'organisent autour de la démarche scientifique. Les activités expérimentales y occupent une place importante et permettent aux élèves d'acquérir des compétences spécifiques à cette démarche qui doivent être évaluées.

C'est pourquoi l'évaluation des compétences expérimentales est intégrée dans l'épreuve de spécialité sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général.

### Évaluation et notation

L'épreuve de sciences de la vie et de la Terre comporte deux parties : une partie écrite, comptant pour 15 points sur 20, et une partie pratique avec évaluation des compétences expérimentales, comptant pour 5 points sur 20. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.

### Structure

**Première partie : épreuve écrite de sciences de la vie et de la Terre**

Durée : 3 heures 30

Notée sur 15 points

Cette épreuve a pour objectif de valider la maîtrise des connaissances et compétences acquises dans le cadre du programme du cycle terminal à l'exception des parties signalées ci-dessus.

L'épreuve est constituée de deux exercices.

**Exercice 1** (noté sur 6 ou 7 points) :

Dans cette première partie de l'épreuve écrite, le candidat rédige un texte argumenté répondant à la question scientifique posée. Le questionnement peut être accompagné d'un ou plusieurs documents. L'exercice permet